



**COMMUNE DE TRAENHEIM**

**JANVIER 2025**

**MONSIEUR LE MAIRE, LES ADJOINTS, LES CONSEILLERS MUNICIPAUX AINSI QUE LES AGENTS DE LA COMMUNE DE TRAENHEIM, VOUS PRESENTENT LEURS MEILLEURS VŒUX POUR L'ANNEE 2025.**

**GRANDS ANNIVERSAIRES DU MOIS**

Monsieur	BINGOL	Marc	76	01/01/1949
Madame	GERHARD née REIFF	Marie-Rose	79	01/01/1946
Monsieur	DEMIR	Rahmetullah	78	01/01/1947
Madame	MEYER née RUDY	Christiane	86	02/01/1939
Madame	SCHUHMACHER née SCHNELL	Marlène	77	02/01/1948
Madame	JOACHIM née GODIÉ	Jacqueline	95	08/01/1930
Monsieur	SACCHETTI	Roland	83	09/01/1942
Madame	HERRBACH née BREHM	Danielle	76	10/01/1949
Madame	BENOIT	Madeleine	79	15/01/1946
Monsieur	LOEW	Alfred	82	23/01/1943
Madame	MULLER née CHRISTOFFEL	Georgette	87	25/01/1938
Monsieur	HEITZ	François	85	27/01/1940
Madame	STROHMENGER née LOMBARDOT	Thérèse	75	27/01/1950
Madame	WALTER née HENTSCHEL	Ursula	78	29/01/1947

**RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025 - RAPPEL**

Cette année, TRAENHEIM réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés **à partir du 16 janvier 2025 jusqu'au 15 février 2025.**

**Comment ça se passe ?**

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur à votre demande.



**Albert KISTER**

Nos agents recenseurs sont recrutés et encadrés par la commune. Ils possèdent une carte tricolore signée par le maire, avec leur photo et leur nom. Toute personne recensée est en droit d'exiger la présentation de cette carte lors du passage de l'agent recenseur. Merci de leur réserver le meilleur accueil.



**Roland KISTER**

## Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir la **population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et **sur les logements**, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante** ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le **nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.
3. **Identifier les besoins** notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter la secrétaire de mairie au 03.88.50.38.59.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr).

## INSCRIPTIONS RENTRÉE SCOLAIRE 2025/2026

Vous habitez notre commune et vous êtes les parents d'un enfant né en 2022 que vous souhaitez scolariser dans notre école. Les bulletins d'inscriptions sont disponibles en Mairie (03.88.50.38.59 – [mairie@traenheim.fr](mailto:mairie@traenheim.fr)). Une fois complété, veuillez déposer ce bulletin en Mairie **avant le 31 janvier 2025**.

## DÉCLARATION D'ARRIVÉE ET DE DÉPART



Vous venez d'emménager à Traenheim ? Tout résident de la commune est tenu de faire **une déclaration d'arrivée** au moment d'emménager dans la commune. Pour cela, il suffit de se rendre au secrétariat de la mairie muni du livret de famille ou d'une pièce d'identité afin d'y remplir le formulaire de déclaration d'arrivée.

Bien que cette démarche ne soit pas obligatoire, cela permettra ainsi aux services de la ville de vous proposer l'inscription sur les listes électorales, de faciliter la scolarisation de vos enfants, le recensement, des invitations aux festivités et de vous donner des informations pratiques.

La démarche est la même en cas de départ pour une autre commune : il faudra alors procéder à une **déclaration de départ**.

## DÉPOSE DES SAPINS DE NOËL

Comme l'année précédente, il n'y aura pas de crémation des sapins. Cependant, vous avez la possibilité de déposer **vos sapins et branches de sapins uniquement** à l'arrière de la mairie sur le terrain de crémation **avant le 15 janvier 2025**. Ils seront ensuite broyés par les agents techniques de la commune.

## DATES A RETENIR

- **Samedi 18 janvier 2025 16h à la salle socio-culturelle de Traenheim** ► **Cérémonie des vœux** : le Maire et les membres du Conseil Municipal vous invitent pour la présentation des vœux suivi du verre de l'amitié. Venez nombreux partager ce moment de convivialité !

**PAROISSE PROTESTANTE** : culte à 10h le 05/01 et le 19/01 à Scharrachbergheim, le 12/01 à Traenheim ; célébration œcuménique à Marlenheim à 10h le 26/01 ; école du dimanche le 12/01 ; réunion des aînés à 14h le 14/01 au foyer.

**ATTENTION** : La bibliothèque sera ouverte **les jeudis de 16h à 17h30 à partir de janvier 2025**.

## RAMASSAGE ORDURES MENAGERES ET RECYCLAGE



**Prochaine collecte (poubelles bleue/jaune + sacs plastiques) : Vendredi 17 janvier 2025**

Avec nos meilleures salutations  
Gérard STROHMENGER et le Conseil Municipal

4, Rue de l'Ecole - 67310 – TRAENHEIM

Tél.03.88.50.38.59 – Courriel : [mairie@traenheim.fr](mailto:mairie@traenheim.fr) – site internet : [www.traenheim.fr](http://www.traenheim.fr)

